



ELECTION AND REVOCATION OF THE ELECTION BY A PUBLIC SECTOR BODY (OTHER THAN A CHARITY) TO HAVE ITS EXEMPT MEMBERSHIPS TREATED AS TAXABLE SUPPLIES

CHOIX ET RÉVOCATION D'UN CHOIX D'UN ORGANISME DU SECTEUR PUBLIC (AUTRE QU'UN ORGANISME DE BIENFAISANCE) DE FAIRE CONSIDÉRER SES DROITS D'ADHÉSION EXONÉRÉS COMME DES FOURNITURES TAXABLES

Use this form to elect or revoke an election to have the GST/HST apply to otherwise exempt memberships if you are a public service body other than a charity. This form must be completed by the public service body's head office and kept with its books and records for a period of six years from the end of the year to which it relates.

Utilisez ce formulaire pour faire le choix ou révoquer le choix pour avoir l'application de la TPS/TVH sur certains droits d'adhésion exemptés si vous êtes un organisme de services publics autre qu'un organisme de bienfaisance. Ce formulaire doit être rempli par le siège social de l'organisme de services publics et doit être conservé dans ses livres comptables pendant une période de six ans après la fin de l'année visée par le choix.

Note

Do not use this form if you want to treat your exempt **professional** memberships as taxable. Use Form GST24, *Election and Revocation of the Election to Tax Professional Memberships*.

Remarque

N'utilisez pas ce formulaire si vous voulez rendre taxables vos droits d'adhésion exonérés à une association **professionnelle**. Utilisez le formulaire GST24, *Choix et révocation du choix permettant de taxer les droits d'adhésion à une association professionnelle*.

This election is not available to charities.

Ce choix n'est pas offert aux organismes de bienfaisance.

Section A – Identification – Renseignements généraux

Legal name – Nom légal	Business Number – Numéro d'entreprise
	RT

Type of public sector body (tick one box only) – Type d'organisme du secteur public (cochez une seule case)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Government
Gouvernement | <input type="checkbox"/> Non-profit organization
Organisme à but non lucratif |
| <input type="checkbox"/> Municipality
Municipalité | <input type="checkbox"/> School authority
Administration scolaire |
| <input type="checkbox"/> Hospital authority
Administration hospitalière | <input type="checkbox"/> Public college
Collège public |
| <input type="checkbox"/> University
Université | |

Section B – Membership information – Renseignements sur les droits d'adhésion

<p>Classes of memberships</p> <p>If you have different classes of supplies of memberships that do not have the same fees, rights, and privileges as other classes, you can make this election on a class-by-class basis.</p> <p>Which classes of memberships do you wish to treat as taxable? (attach a list if necessary)</p> <p><input type="checkbox"/> All</p> <p><input type="checkbox"/> Other _____</p>	<p>Classes de droits d'adhésion</p> <p>Si vous avez différentes classes de droits d'adhésion qui n'ont pas les mêmes frais, droits et privilèges que les autres classes, vous pouvez faire ce choix pour chacune des classes.</p> <p>Quelles classes de droits d'adhésion désirez-vous rendre taxables? (joignez une liste au besoin)</p> <p><input type="checkbox"/> Toutes</p> <p><input type="checkbox"/> Autre _____</p>
--	--

Section C – Election – Choix

The public sector body elects to have the memberships or classes of memberships specified in Section B treated as taxable supplies.

L'organisme du secteur public choisit de faire considérer les droits d'adhésion ou les classes de droits d'adhésion énumérés à la section B comme des fournitures taxables.

Effective date of this election:
Date d'entrée en vigueur de ce choix :

Y – A	M	D – J

I certify that the information given on this form and in any attached document is, to the best of my knowledge, correct and complete, and that I am authorized to sign on behalf of the registrant.

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout autre document annexé sont, à ma connaissance, exacts et complets et que je suis autorisé à signer au nom de l'inscrit.

Name (print) – Nom (en lettres moulées)

Signature

Y – A M D – J

Section D – Revoking the Election – Révocation du choix

Complete this section to revoke a previously made election.
Remplissez cette section pour révoquer un choix fait antérieurement.

The public sector body revokes the election to have the memberships or classes of memberships specified in Section B treated as taxable supplies.

L'organisme du secteur public choisit de révoquer le choix de faire considérer les droits d'adhésion ou les classes de droits d'adhésion énumérés à la section B comme des fournitures taxables.

Effective date of this revocation:
Date d'entrée en vigueur de cette révocation :

Y – A	M	D – J

I certify that the information given on this form and in any attached document is, to the best of my knowledge, correct and complete, and that I am authorized to sign on behalf of the registrant.

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans tout autre document annexé sont, à ma connaissance, exacts et complets et que je suis autorisé à signer au nom de l'inscrit.

Name (print) – Nom (en lettres moulées)

Signature

Y – A M D – J

General information

The head office has to complete this form. Keep it with your organization's records while the election is in effect and for six years after the end of the year to which the election relates. You have to make it available for audit. For more information, see Guide RC4081, *GST/HST Information for Non-Profit Organizations*, or call us at **1-800-959-5525**.

Effect of this election

If you elect to have the exempt memberships of your public sector body treated as taxable supplies, you have to take them into account in determining if you have to register for GST/HST and in determining your reporting period.

If you make this election, you may be able to claim an input tax credit to recover the GST/HST you paid or owe on purchases and expenses related to these supplies.

Effect of a revocation of this election

To revoke a previously made election, complete Section D of this form.

If you revoke a previously made election to have the exempt memberships of your public service body treated as taxable supplies, the GST/HST will no longer apply to your supplies of these memberships as of the effective date of revocation. Also, you will no longer be eligible to claim input tax credits for the GST/HST paid or owing on goods and services acquired to make those supplies.

Duration of this election

An election will remain in effect until the date you provide in Section D of this form.

Renseignements généraux

Le siège social doit remplir ce formulaire. Conservez-le dans les registres de l'organisme pour la période où le choix est en vigueur et pendant six ans après l'année à laquelle il se rapporte. Ce formulaire doit être disponible pour fins de vérification. Pour en savoir plus, consultez le guide RC4081, *Renseignements sur la TPS/TVH pour les organismes à but non lucratif*, ou appelez-nous au **1-800-959-7775**.

Effet de ce choix

Si vous choisissez de faire considérer les droits d'adhésion de votre organisme du secteur public comme des fournitures taxables, vous devez en tenir compte pour déterminer si vous devez vous inscrire à la TPS/TVH et pour déterminer votre période de déclaration.

Si vous faites ce choix, vous pourriez avoir le droit de demander un crédit de taxe sur les intrants pour récupérer la TPS/TVH que vous avez payée ou que vous devez sur les achats et dépenses qui se rapportent à ces fournitures.

Conséquences de la révocation de ce choix

Pour révoquer un choix fait antérieurement, remplissez la section D de ce formulaire.

Si vous révoquez un choix fait antérieurement pour exempter les droits d'adhésion de votre organisme du secteur public, la TPS/TVH ne s'appliquera plus à vos fournitures de droits d'adhésion à la date de votre révocation. De plus, vous n'êtes plus admissible pour demander les crédits sur les intrants pour la TPS/TVH payée ou payable sur les produits et les services acquis afin de faire ces fournitures.

Durée du choix

Un choix demeurera en vigueur jusqu'à la date que vous avez fournie dans la section D de ce formulaire.

What is a membership?

A **membership** is a right granted by person A to person B for services provided by, or for the use of facilities operated by, person A. These services or facilities are not available, or are available but not to the same extent or for the same fee or charge, to persons that are not granted the same rights as members. A membership also includes a right that is conditional on the purchase or ownership of a share, bond, debenture, or other security.

What is an exempt membership?

Sales of memberships made by public sector bodies, excluding charities, can be exempt or taxable depending on the type of benefits the members are entitled to. The following benefits are permitted when determining whether sales of memberships made by public sector bodies are exempt:

- an indirect benefit that is intended to accrue to all members collectively (for example, a trade association that substantially improves sales or lobbying by a ratepayers' association on behalf of all members);
- the right to receive services supplied by the public sector body that are in the nature of investigating, conciliating, or settling complaints or disputes involving members;
- the right to vote at or participate in meetings;
- the right to receive or acquire goods and services for an additional fee equal to their fair market value;
- the right to receive a discount for goods or services sold by the organization when the total value of all the discounts is insignificant (less than 30%) in relation to the membership fee. For example, a \$100 membership fee provides members with a \$5 discount for 10 admissions to the theatre. This membership would be taxable since the total value of the discounts is significant (30% or more) in relation to the membership fee whether or not the discounts are used; or
- the right to receive periodic newsletters, reports, or other publications if:
 - the value of the newsletters, reports, and publications is insignificant (less than 30%) in relation to the membership fee; or
 - the newsletters, reports, and publications provide information on the organization's activities or financial status, except if their value is significant in relation to the membership fee and a fee is ordinarily charged to non-members.

Memberships in a club are **taxable** if the main purpose of the club is to provide dining, recreational, or sporting facilities to its members, such as a membership in a golf club for public sector bodies (excluding charities).

Qu'est-ce qu'un droit d'adhésion?

Un **droit d'adhésion** est le droit conféré par une personne A à une personne B afin d'obtenir des services fournis par la personne A ou d'utiliser ses installations. Ces services et installations ne sont pas offerts, ou ne sont pas dans la même mesure ou au même coût, aux personnes qui n'ont pas les mêmes droits que ceux des membres. Un droit d'adhésion peut aussi comprendre un droit qui requiert l'achat ou la propriété d'une action, d'une obligation ou d'un autre titre.

Qu'est-ce qu'un droit d'adhésion exonéré?

La vente de droits d'adhésion par des organismes du secteur public, à l'exception des organismes de bienfaisance, peut être exonérée ou taxable selon le genre d'avantages conférés aux membres. Les avantages suivants sont permis lorsqu'on détermine que la vente de droits d'adhésion par des organismes du secteur public est exonérée :

- un avantage indirect qui est censé profiter à l'ensemble des membres (p. ex. une association professionnelle qui augmente considérablement ses ventes ou le lobbying d'une association de contribuables au nom de tous ses membres);
- le droit d'obtenir des services fournis par l'organisme du secteur public lorsque la nature du service est une enquête, une conciliation ou le règlement d'une plainte ou de litiges concernant des membres;
- le droit de voter aux assemblées ou d'y participer;
- le droit de recevoir ou d'acquérir des biens ou des services fournis moyennant des frais additionnels égaux à la juste valeur marchande;
- le droit de recevoir un rabais pour des biens et services vendus par l'organisme lorsque la valeur totale de tous les rabais est négligeable (moins de 30 %) par rapport aux frais d'adhésion. Par exemple, des frais d'adhésion de 100 \$ qui donnent droit à un rabais de 5 \$ sur 10 entrées au cinéma. Ce droit d'adhésion sera taxable puisque la valeur totale des rabais est appréciable (30 % ou plus) par rapport aux frais d'adhésion peu importe si les rabais sont utilisés ou non;
- le droit de recevoir des bulletins, des rapports ou d'autres publications si l'une des situations suivantes s'applique :
 - la valeur des bulletins, des rapports et des publications est négligeable (moins de 30 %) par rapport aux droits d'adhésion;
 - les bulletins, les rapports et les publications donnent des renseignements sur les activités de l'organisme ou sa situation financière, sauf si leur valeur est appréciable par rapport aux droits d'adhésion et l'organisme perçoit habituellement des frais auprès des non-membres.

Les droits d'adhésion dans un club sont **taxables** si le but principal du club est d'offrir à ses membres le droit d'utiliser ses installations pour les repas, les loisirs et le sport (p. ex., les droits d'adhésion à un club de golf pour des organismes du secteur public, à l'exception des organismes de bienfaisance).